

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_2023\_0232

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/07/2023

Objet : Déclaration sans suite - Marché d'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 19/07/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCP\_2023\_0232.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230719-DCP\_2023\_0232-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/07/2023



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0232

**Objet** : déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du marché relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu les articles Article R2185-1, Article R2185-2 et R2122-2 du code de la commande publique ;

Considérant la possibilité pour la Ville de Tourcoing de déclarer à tout moment une procédure sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de remise d'offres ;

Considérant qu'à l'ouverture des plis du marché relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière, il a été constaté qu'aucune offre n'a été remise ;

Considérant la nécessité pour la ville de relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De déclarer infructueux le marché relatif à l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec hayon arrière.

**Article 2** : De relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique pour l'acquisition dudit fourgon.

**Article 3** : Les dépenses résultant de la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

19 JUL. 2023



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le :

19 JUL. 2023